

SOMMAIRE

➤ AFFAIRE 2020-C001	
Taux de fiscalité année 2020	p.02
➤ AFFAIRE 2020-C002	
Budget primitif 2020 – Budget principal	p.04
➤ AFFAIRE 2020-C003	
Autorisation de programmes et crédits de paiements (APCP) 2020	p.15
➤ AFFAIRE 2020-C004	
Budget primitif 2020 du budget annexe ZI3 Bras-Fusil – Pôle Bois	p.25
➤ AFFAIRE 2020-C005	
Budget primitif 2020 du budget annexe ZA Paniandy	p.29
➤ AFFAIRE 2020-C006	
Budget primitif 2020 du budget annexe « Activité photovoltaïque »	p.34
➤ AFFAIRE 2020-C007	
Budget primitif 2020 du budget « eau potable » - gestion déléguée	p.38
➤ AFFAIRE 2020-C008	
Budget primitif 2020 du budget « eau potable » - régie	p.47
➤ AFFAIRE 2020-C015	
Convention de co-maîtrise d’ouvrage RRTG entre la Région Réunion et la Cirest – Etude de faisabilité – Section E1 Sainte-Suzanne (Quartier-Français/ Cambuston), Saint-Benoît (Giratoire des Plaines)	p.53

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2020-C001

Taux de fiscalité année 2020

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 27 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	4	20	30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Stéphane FOUASSIN, donné à Sydney SINAMA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
REF: 2020-02-03-00001-DE
Date de transmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Le Vice-Président
Henri CHANE TEF



TAUX DE FISCALITE ANNEE 2020

Vu l'article 1639 A du Code Général des impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020,

La CIREST perçoit les produits fiscaux suivants :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**
Ce taux est fixé à **17%** depuis 2015.

- **Versement Transport :**
Le VT correspond à une participation des employeurs au financement des transports en commun sur le territoire, lorsque ceux-ci emploient plus de onze salariés dans le périmètre des transports urbains d'une autorité organisatrice de transport ayant institué le versement transport.

S'agissant de la CIREST, le taux de la taxe « Versement transport » a été fixé à son montant plafond depuis l'année 2006, soit à **1.80%**.

Ce taux ne peut donc être augmenté.

- **Taxe d'habitation**
Le taux de référence de **6.84%** calculé par l'administration fiscale en 2011 à la suite de la réforme de la fiscalité locale n'a pas été augmenté depuis.

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**
Le taux de référence de **1.79%** calculé par l'administration fiscale en 2011 à la suite de la réforme de la fiscalité locale n'a pas été augmenté depuis.

- **Cotisation foncière des entreprises (CFE) :** ce taux a été fixé à **27.60%** depuis 2011.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel, comme suit :
 - Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17% ;
 - Taux de Versement Transport à 1,80% ;
 - Taux de Taxe d'habitation à 6.84% ;
 - Taux de Taxe sur le foncier non bâti à 1.79% ;
 - Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,60%.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 27 FEV. 2020

Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C001-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2020-C002

Budget primitif 2020 - Budget principal

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie :

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 17 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	4	20	30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Stéphane FOUASSIN, donné à Monsieur Sydney SINAMA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Pour le président et par délégation
Le Vice-Président
Henri CHANE TO
Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2020
AFFAIRE 2020-C002

Budget primitif 2020 - Budget principal

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR » ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6 ;

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020

Considérant que le Budget primitif 2020 s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 92 367 746,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	68 240 290,00	68 240 290,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	24 127 456,00	24 127 456,00
TOTAL	92 367 746,00	92 367 746,00

Considérant que le Budget primitif 2020 se présente comme suit en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

1/ Les dépenses de fonctionnement 2020

Le Budget primitif 2020 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 68 240 290,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2019	CA prév. 2019	BP 2020	%	Ev°20/19
011	Charges à caractère général	28 095 400,00	27 280 014,25	27 572 280,00	40%	-2%
012	Charges de personnel	9 500 000,00	9 499 324,84	11 102 000,00	16%	+17%
014	Atténuation de produits	14 310 000,00	14 309 100,00	14 309 100,00	21%	0%
65	Autres charges de gestion courante	9 994 900,00	9 025 284,26	10 535 472,00	15%	+5%
66	Charges financières	435 000,00	324 765,30	388 000,00	1%	-11%
67	Charges exceptionnelles	51 000,00	2 190,09	717 050,00	1%	+1306%
042	Mouvements d'ordre	3 000 000,00	3 084 000,00	2 984 000,00	4%	-1%
023	Virement à la section d'investissement	1 306 600,00	0,00	632 388,00	2%	-52%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		66 692 900,00	63 524 678,74	68 240 290,00	100%	2%

Les charges de fonctionnement du budget primitif 2020 augmentent globalement de 2% par rapport au budget primitif 2019.

Les charges à caractère général (chapitre 011) demeurent le premier poste de dépenses de fonctionnement de la CIREST (27,6 M€ soit 40 % de la section de fonctionnement) et enregistrent une baisse de (-) 2 % en 2020.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses liées aux compétences suivantes :

- Transport (15,4 M€) : DSP sur le transport urbain et marchés publics pour le transport scolaire,
- Environnement (9,6 M€) : marchés publics pour la collecte
- Insertion (799 k€) : formations collectives des ACI et marché d'accompagnement du PLIE

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveront à 11,1 M€ en 2020 et représenteront 16 % du budget de fonctionnement, soit une progression de (+) 1,6 M€ par rapport au BP 2019. A noter cependant que la masse salariale du budget 2020 comprend également le salaire des agents communaux transférés au 01.01.2020 à la CIREST au titre de la compétence « eau et assainissement » mais qui feront l'objet d'un remboursement par les budgets annexes « eau et assainissement » pour un montant total de (+) 1,1 M€.

Accusé de réception en préfecture
974 249740093-20200217-2020_C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Les reversements de fiscalité aux communes membres (chapitre 014) ont été budgétés au même niveau que 2019 (soit 14,3 M€) dans l'attente de l'évaluation par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) des nouvelles compétences transférées.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 15% des dépenses de fonctionnement. Leur évolution s'élève à (+) 5% compte tenu principalement de la progression de la contribution versée à SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (8 M€ soit + 560 k€ par rapport au BP 2019).

Les autres subventions de fonctionnement prévues concernent l'OTI-Est (930 k€), le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (255 k€), au logement et à l'habitat (125 k€), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire au travers des subventions versées au tissu associatif et aux communes (180 k€).

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (419 k€) qui resteront stables en 2020.

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 388 k€, soit 1 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité et devraient croître faiblement compte tenu notamment des taux actuels particulièrement bas.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) atteindront un niveau exceptionnellement élevé sur 2020 compte tenu de la nécessité de verser une participation exceptionnelle à la régie intercommunale de l'assainissement collectif (563 k€) ainsi qu'à la régie intercommunale du SPANC – service public d'assainissement non collectif (153 k€).

Enfin, la dotation aux amortissements (chapitre 040) est budgétisée à hauteur de 2 984 k€ et le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 669 k€.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

2/ Les recettes de fonctionnement 2020

Globalement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 68 240 290,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2019	CA prév. 2019	BP 2020	%	Ev°20/19
70	Produit des services et des ventes	1 358 000,00	1 319 681,30	2 386 720,00	3%	+76 %
73	Impôts et taxes	51 060 200,00	49 248 721,52	50 908 991,00	75%	0 %
74	Dotations et subventions	13 010 100,00	13 370 288,57	13 890 714,00	20%	+7 %
013	Atténuation de charges	180 000,00	101 737,61	155 000,00	0,23 %	-14 %
75	Autres produits de gestion courante	69 600,00	33 848,49	9 265,00	0,01 %	-87 %
76	Produits financiers	0,00	53 600,00	53 600,00	0,08 %	so
77	Produits exceptionnels	20 000,00	484 708,71	30 000,00	0,04 %	+50 %
042	Mouvements d'ordre	995 000,00	1 091 456,53	806 000,00	1%	-19 %
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	10 876 712,06	0,00	0%	so
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		66 692 900,00	76 580 754,79	68 240 290,00	100%	+2 %

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2% au budget primitif 2020 par rapport au budget primitif 2019.

Les principales recettes fiscales et dotations de fonctionnement n'étant pas encore disponibles au moment de la préparation budgétaire du BP 2020, les montants proposés correspondent à des estimations prudentes et réalistes.

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 76%. Cette forte progression est principalement due au remboursement des salaires et des charges sociales par les budgets annexes « eau et assainissement » (1,1 M€). Par ailleurs, le chapitre comptabilise également la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères dite RSE (600 k€) et les recettes issues de la tarification du transport scolaire (500 k€).

En ce qui concerne les d'impôts et taxes (chapitre 73), qui constituent les principales ressources de la section de fonctionnement (50,9 M€ soit 75% des recettes), il est proposé de maintenir l'ensemble des taux de fiscalité à leur niveau antérieur (évolution = 0 %).

La première recette fiscale reste la TEOM (14.4 M€) avec une prévision de (+) 3%. Concernant les autres produits fiscaux, il s'agit principalement des produits issus

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de transmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

de la fiscalité professionnelle unique (25.4 M€), du versement transport (7.5 M€) et de la taxe sur les carburants (1 M€). Enfin, la recette attendue du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est évaluée à 1.5 M€, stable par rapport à 2019.

Les dotations et subventions (chapitre 74) représentent 20% des recettes de fonctionnement. L'augmentation prévisionnelle de 7% provient principalement de la progression des allocations compensatrices de fiscalité (1,7 M€, soit + 411 k€), de la dotation d'intercommunalité (3 M€, soit +277 k€) et des recettes du PILHI - plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (226 k€, soit + 186 k€).

Ce chapitre comprend également la dotation de compensation (1,5 M€), les dotations relatives au transport telles que la dotation générale de décentralisation Transports (1,9 M€ - stable par rapport à 2019) et la dotation transport scolaire de la Région (250 k€), de même que les recettes de CITEO en faveur du tri des déchets recyclables (750 k€) et la subvention du Fonds Social Européen en faveur du PLIE (729 k€).

Les atténuations de charges (chapitre 013) retracent principalement la participation versées par les agents sur les chèques repas (155 k€), les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les loyers perçus par la CIREST (9 k€), les produits financiers (chapitre 76) correspondent à la distribution de dividendes par la SEM Estival (54 k€) et des produits exceptionnels (chapitre 77) ont été estimés à 30 k€.

Enfin, les mouvements d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent à la reprise des subventions transférables (756 k€) et aux travaux en régie (50 k€).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

1/ Les dépenses d'investissement 2020

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2020 à 24 127 456,00 € soit une légère diminution de (-) 2 % par rapport au budget primitif 2019.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

La répartition par chapitre est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2019	CA prév. 2019	BP 2020	%	Ev°20/19
16	Emprunts et dettes	1 588 000,00	1 574 204,33	1 573 400,00	7%	-1 %
18	Compte de liaison	0,00	0,00	200 000,00	1%	so
20	Immob. incorporelles	2 207 900,00	870 864,52	2 245 132,00	9%	+2 %
204	Subv. d'équipement	5 840 500,00	2 211 340,44	6 520 117,00	27%	+12 %
21	Immob. corporelles	5 015 400,00	1 777 661,74	4 200 410,00	17%	-16 %
23	Immob. en cours	8 941 000,00	5 276 412,43	7 782 397,00	32%	-13 %
26	Participations et créances	0,00	0,00	800 000,00	3%	so
27	Autres immob. Financ.	100 250,00	331 390,65	0,00	0%	-100 %
040	Mouvements d'ordre	995 000,00	1 041 456,54	806 000,00	3%	-19 %
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	1 322 354,35	0,00	0%	so
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 688 050,00	14 405 685,00	24 127 456,00	100%	-2%

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), qui représente 7% des dépenses d'investissement, s'élève à 1,6 M€ (stabilité par rapport au BP 2019).

Le versement d'une dotation initiale en espèce au budget de la Régie du SPANC est prévu à hauteur de 200 k€ (chapitre 18).

Concernant les opérations pour 2020, les dépenses d'équipement concernent principalement :

- **les frais d'études, d'insertion et logiciels** (chapitre 20 = 2 245k€) :

- Développement économique (536 k€) : ZA Cressonnière (50 k€), Faisabilité pour la mise en place d'espaces de Co Working (70 k€), Centre artisanal du refuge à Bras-Panon (10 k€), ZA Beauvallon (50 k€), Modernisation des zones d'activités (201 k€), ZA Sainte-Rose (40 k€), Filière PAPAM (20 k€), Valorisation des eaux de l'Est (45 k€), Atelier de production pour les entreprises (50 k€)

- Environnement (409 k€) : Extension fourrière intercommunale (62 k€), Faisabilité bornes enterrées (15 k€), Déchèterie Sainte-Anne (20 k€), Mise

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception en préfecture : 17/02/2020

aux normes des déchèteries (60 k€), Étude de faisabilité déchèterie Cressonnière (49 k€), Décharge de Bras-Panon (69 k€), Décharge de Saint-André (54 k€), Décharge de Saint-Benoit (66 k€), Déchèterie de Saint-André Cressonnière (54 k€).

- Aménagement du territoire (88 k€) : Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (73k€), PPGDLSID - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (15 k€).
- Tourisme (327 k€) : Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de la Plaine des Palmistes (54 k€), Antenne OTI Saint-Benoit (49 k€), conception scénographique Salazie : Anciens thermes, Chambres magmatiques et maison de l'interprétation (71 k€), Signalétique sur le site de Mare à Poule d'eau à Salazie (27 k€), Continuité SLE/ programmation (126 k€).
- Transports (57 k€) : AMO Pôle d'échange de Salazie (25 k€), Dépôt des bus transport urbain à Paniandy - Mandat SPL (30 k€), Plan de déplacement urbain (2 k€).
- Moyens généraux (55 k€) : Études aménagement des bureaux blancs (5 k€), acquisition de logiciels (30 k€), Avis d'appels publics à concurrence pour des opérations d'investissement (20 k€).
- GEMAPI (610 k€) : Étude GEMAPI (7 k€), AMO Plan de gestion Rivière du Mât (11 k€), Plan de gestion Rivière du Mât (150 k€), Plan de gestion Rivière du Mât – Élaboration du PAPI (16 k€), Remise en état des digues Ilet coco (17 k€), Remise en état des digues - Rivière des Roches Bras-Panon (100 k€), Étude de définition aménagement et actions de réduction de vulnérabilité sur le territoire à risque important d'inondation (TRI) Saint-André – Sainte-Suzanne (210 k€), Définition et surveillance des systèmes d'endiguement (100 k€).
- Eau et assainissement (63 k€) : étude sur le transfert des compétences « eau et assainissement » (63 k€).
- Sport et culture (93 k€) : Réhabilitation des stations de VTT (33 k€), Étude de faisabilité mise en réseau des équipements de lecture publique (60 k€).

- les **subventions d'équipements versées** (chapitre 204 = 6 520 k€) :

Les montants sont susceptibles d'être ajustés en cours d'année, en fonction de l'avancement des projets communaux sur lesquels la CIREST intervient en qualité que cofinanceur.

- Développement économique (163 k€) : GIP Port EST (153 k€), Partenariat Technopole Réunion (10 k€).
- Environnement (444 k€) : Subvention d'équipement SYDNE (444 k€).
- Aménagement du territoire (1 038 k€) : SPL Énergie Réunion (28 k€), NPNRU Saint-André (500 k€), NPNRU Saint-Benoit (200 k€), Convention EPFR - Participation à la minoration foncière (200 k€), PLH – aides aux propriétaires bailleurs (100 k€), PILHI – OGRAL (10 k€).
- Moyens généraux (4 320 k€) : fonds de concours aux communes. **EUS (4 320 k€).**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

- Sport et culture (15 k€) : Équipement site d'escalade Bethléem (15 k€).
 - PLIE (540 k€) : Chantiers d'insertion (480 k€ à abonder en budget supplémentaire au besoin) et Bourses à la création d'entreprise (60 k€).
- les **acquisitions** (chapitre 21 = 4 200 k€) :
- Développement économique (70 k€) : Acquisition foncière auprès de la Région pour réalisation d'un rond-point à l'entrée de zone du pôle bois sur la RN3 (70 k€).
 - Environnement (423 k€) : Caissons déchèteries (185 k€), Bio-composteurs (100k€), Bacs collecte sélective (50 k€), Bacs roulants OM (50 k€), Chambre froide fourrière, cages, pièges et climatisation (10 k€), Bornes d'apport volontaire (15 k€), Bacs à compost déchèteries (5 k€), Broyeur électrique déchets verts (6 k€), Aménagements contre les dépôts sauvages (2k€).
 - Aménagement du territoire (90 k€) : Bornes de recharge véhicules propres (28 k€), Acquisition foncière pour le TCSP (62k€).
 - Transport (3 406 k€) : Acquisition de véhicules de bus, Minibus et véhicules TPMR (3 190 k€), Parc automobile de la CIREST (119 k€), carnets de bord électroniques (4 k€), Système d'informations aux voyageurs sur les transports urbains - SIV (71 k€), Équipement de billettiques transport urbain (23 k€).
 - Moyens généraux (205 k€) : Matériel informatique (120 k€), Mobilier (30 k€), Nouveaux supports de communication (6 k€), Matériel spécifique SIG (23 k€), Matériel espaces verts (3 k€), Matériel pour la maintenance du patrimoine bâti (3 k€), Équipement du siège de la CIREST (20 k€).
- les **projets d'aménagement** (chapitre 23 = 7 782 k€) :
- Développement économique (210 k€) : Centre artisanal de Mare à Poule d'eau (5 k€), Travaux d'espaces Coworking (180 k€), Pôle Bois - Dépose repose candélabres éclairage public (25 k€).
 - Environnement (169 k€) : Travaux sur la fourrière intercommunale (25 k€), Installation de caméras nomades (10 k€), Sécurisation des bornes à verre (45 k€), Travaux sur les déchèteries existantes (44 k€), Décharge de Bras-Panon (40 k€), Aire de retournement - collecte de OMR (5 k€).
 - Tourisme (1 569 k€) : PIVE - Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique de Salazie (200 k€), PIVE de la Plaine des Palmistes (130 k€), Réhabilitation de l'antenne de l'OTI à Ste-Anne (217 k€), Panneaux de signalisation à Mare à poule d'eau (134 k€), Travaux de continuité du sentier littoral (174 k€), Signalisation information locale – SIL (714 k€).
 - Transports (4 220 k€) : AMO Esti+ (141 k€), Maîtrise d'œuvre Esti+ (184 k€), Travaux Esti+ (3 617 k€), Autres études Esti+ (42 k€), Abris bus et éclairage (50 k€), Poteaux d'arrêt (100 k€), Mise en accessibilité des abris voyageurs (80k€), Travaux Gare routière (6 k€).
 - Moyens généraux (620 k€) : Aménagement des bureaux blancs (380 k€), aménagement de la salle du conseil (240 k€).
 - GEMAPI (995 k€) : Travaux de remise en état des bords de rivières (500 k€), Remboursement convention GEMAPI (FAKIR) commune de Saint-André (495 k€).

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20200217-2020-C002-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2020
 Date de réception préfecture : 17/02/2020

(365 k€), Système d'alerte de crues (100 k€), Travaux repères de crues (60 k€).

Les Participations et créances (chapitre 26) concernent des participations au capital de la SEMOP « photovoltaïque » (750 k€) ainsi qu'au capital de la SPL ERD (50 k€).

Enfin, les opérations d'ordre entre sections (Chapitre 040) enregistrent la reprise des subventions transférables (756 k€) ainsi que les travaux en régie (50 k€).

2/ Les recettes d'investissement 2020

En 2020, les recettes d'investissement s'élèvent 24 127 456,00 €, soit en légère diminution de (-) 2 % par rapport au budget primitif 2019.



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

La répartition par chapitre est la suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2019	CA prév. 2019	BP 2020	%	Ev°20/19
10	Dotations et fonds div.	2 200 000,00	0,00	1 911 098,00	8%	-13 %
13	Subventions	4 334 800,00	1 586 999,78	4 273 784,00	18%	-1 %
16	Emprunts et dettes	13 846 650,00	1 000 000,00	14 326 186,00	59%	3 %
23	Immob. en cours	0,00	87 167,66	0,00	0%	so
040	Mouvements d'ordre	3 000 000,00	3 084 000,00	2 984 000,00	12%	-1 %
021	Virement de la section de fonctionnement	1 306 600,00	0,00	632 388,00	3%	-52 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 688 050,00	5 758 167,44	24 127 456,00	100%	-2 %

La recette prévisionnelle de FCTVA (chapitre 10) s'élève à 1,9 M€ soit 8% des recettes d'investissement. Il convient de signaler que la dotation de FCTVA relative à l'exercice 2019 (estimation : 945 k€) sera exceptionnellement versée en 2020 (déclaration transmise début janvier 2020). Le FCTVA attendu au titre de l'exercice 2020 est estimé à 966 k€.

Les subventions (chapitre 13) représentent 18% de la structure de financement des investissements, soit 4,3 M€ provenant de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) correspondent aux amortissements des immobilisations (2 984 k€) et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) s'élève à 632 k€.

Enfin, un emprunt prévisionnel de 14,3 M€ (chapitre 16) assure l'équilibre de la section d'investissement. Il faut souligner que ce financement sera ajusté suite à la reprise du résultat antérieur lors du vote du budget supplémentaire 2020, et également en fonction du niveau de réalisation des investissements prévus et de l'optimisation des financements externes.

Ainsi, le budget primitif de la CIREST pour l'année 2020 s'élève, toutes sections confondues, à 92 367 746,00 €, dont 74 % pour la section de fonctionnement et 26 % pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter ce projet de budget primitif 2020 du budget principal et de le voter chapitre par chapitre.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 17 FEV. 2020**

**Pour le Président et
Henri CHANE TEF**

Accusé de réception en préfecture
974-249740099-20200217-2020-C002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C003

Autorisation de programmes et crédits de paiement (APCP) 2020

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 27 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	3	21	29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Daniel GONTHIER,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

SORTIES EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Daniel GONTHIER est sortie en cours de séance 2020-C003,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉLIBÉRÉ

Accusé de réception en préfecture
974 249740093-20200203/2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020
Le Vice-Président

Monsieur CHANE TO

AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2020

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR » ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6 ;

Vu l'article L. 2311 – 3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie le 13 janvier 2020 ;

Les opérations pluriannuelles de la section d'investissement du budget de la CIREST font l'objet d'une inscription sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement afin d'en améliorer la lisibilité opérationnelle ;

Les autorisations de programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un investissement pluriannuel et que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour l'AP au titre d'un exercice.

Le programme global ainsi actualisé et les crédits de paiements par secteur d'intervention sont résumés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20200203-2020-C003-DE Date de télétransmission : 27/02/2020 Date de réception préfecture : 27/02/2020
--

Opérations	Autorisations de Programmes révisées 2020	Réalisé 2014-2019	Crédits de paiement 2020	A réaliser > 2020
ENVIRONNEMENT	19 068 405,57	6 393 697,96	1 320 817,00	11 353 890,61
AMENAGEMENT	11 700 325,57	2 843 459,91	1 316 000,00	7 540 865,66
TRANSPORTS	44 069 087,60	23 310 442,55	7 682 967,00	13 075 678,05
DEV ECONOMIQUE	2 817 923,39	469 938,61	969 000,00	1 378 984,78
PLIE	3 100 000,00	1 119 227,34	540 000,00	1 440 772,66
TOURISME	8 194 153,34	4 459 167,11	1 895 856,00	1 839 130,23
MOYENS GENERAUX	22 440 224,61	13 773 202,96	4 945 000,00	3 722 021,65
SPORT & CULTURE	155 841,00	47 012,01	107 925,00	903,99
EAU ET ASSAINISSEMENT	204 000,00	126 970,78	63 000,00	14 029,22
GEMAPI	12 904 913,17	1 429 051,59	1 605 481,00	9 870 380,58
PATRIMOINE	93 369,06	93 369,06	0,00	0,00
B. ANNEXE ZA PANIANDY	988 000,00	556 736,18	431 263,82	0,00
TOTAL	125 736 243,31	54 622 276,06	20 877 309,82	50 236 657,43

Le détail des opérations de chaque secteur d'intervention est précisé en Annexe 1 « Autorisations de programmes et Crédits de paiement – Budget primitif 2020 ».

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

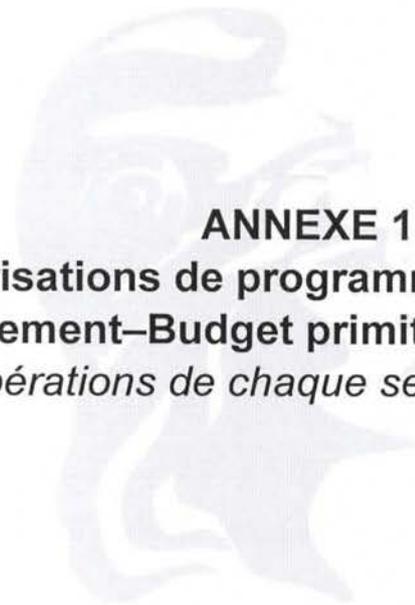
- d'adopter pour l'exercice 2020, les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement conformément au tableau de l'Annexe 1.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 27 FEV. 2020**

**Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



ANNEXE 1
**« Autorisations de programmes et Crédits de
paiement–Budget primitif 2020 ».**
Détail des opérations de chaque secteur d'intervention

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Opérations	Programme 2020 révisé	Réalisations CP 2014-2019	CP 2020	CP 2021 et au delà
Fourrière intercommunale (dont étude extension)	155 713	73 943	21 700	60 070
Réalisation d'un refuge animalier	469	469	0	0
Matériel Fourrière	10 000	0	10 000	0
Déchèterie de St-André (C.Ville)	1 443	1 443	0	0
Déchèterie mobile de Salazie	59 472	33 248	0	26 224
Déchèterie St-André (Gd Canal) Travaux	738 440	714 740	0	23 700
Déchèterie St-André (Gd Canal) Acquisition caissons	138 737	138 737	0	0
Travaux sur les déchèteries	98 029	41 529	49 000	7 500
Bacs roulants (Ordures ménagères)	1 129 518	888 304	50 000	191 214
Bornes d'Apport Volontaire (BAV)	696 750	302 522	6 000	388 228
Sécurisation bornes à verres	60 000	0	45 000	15 000
Bacs roulants(Collecte sélective)	612 479	404 547	50 000	157 932
Biocomposteurs avant 2016	248 888	248 888	0	0
Réhabilitation de la Décharge de Bras Panon ma pensée	109 200	0	109 200	0
Réhabilitation de la décharge de Saint-André	129 381	67 294	54 100	7 988
Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoît	3 740 000	101 021	65 600	3 573 379
Réhabilitation décharge de Salazie (Mare à Poule d'Eau)	1 014 413	1 014 413	0	0
Extension de la plateforme de compostage de Ste-Rose	1 507 797	1 507 797	0	0
Recyclerie	353	353	0	0
Aménagement contre les dépôts sauvages	31 977	16 601	2 000	13 376
Acquisition caissons placoplâtre	24 483	24 483	0	0
Bornes d'Apport Volontaire (BAV) - huiles et vêtements	6 000	6 000	0	0
Plateforme broyage DV Paniandy	39 438	39 438	0	0
Acquisition chambre froide fourrière et bacs à cadavres	57 471	47 471	10 000	0
Subvention d'équipement à SYDNE	7 545 760	481 090	444 117	6 620 553
Subvention PLPD	5 210	5 210	0	0
Etude de mise aux normes des déchèteries	60 000	0	60 000	0
Acquisition de biocomposteurs, bio-seaux et aérateurs	530 200	161 473	100 000	268 727
Caissons déchèteries + climatisation	262 984	72 684	190 300	0

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Opérations	Programme 2020 révisé	Réalisations CP 2014-2019	CP 2020	CP 2021 et au delà
DECHETERIE STA Cressonnière - Etudes	53 800	0	53 800	0
TOTAL ENVIRONNEMENT	19 068 406	6 393 698	1 320 817	11 353 891
Participation à la minoration foncière (EPFR)	595 793	260 793	200 000	135 000
PILHI	98 572	98 572	0	0
Remboursement EPFR pour portage et acquisitions CIREST	3 259	3 259	0	0
Révision du SCOT Est	121 700	121 700	0	0
Plan Climat Energie Air Territorial (PCAET) - Elaboration	150 000	27 700	73 000	49 300
Quartiers solaires	75 350	75 350	0	0
Participation au capital SEMAC	560 240	560 240	0	0
Participation au capital SPL	200 000	150 000	50 000	0
Acquisition terrain pour TCSP	666 319	597 919	62 000	6 400
Subvention à la SPL Energie Réunion	136 185	69 223	28 000	38 962
NPNRU	60 258	60 258	0	0
Révision du PLH	96 875	82 352	0	14 523
TEPCV - Biocomposteurs--> environnement	188 625	188 625	0	0
TEPCV - Equipement de la ressourcerie	40 000	40 000	0	0
TEPCV - Acq. véhicules propres (véh. hybrides)	159 204	159 204	0	0
TEPCV - Acq. véhicules propres (Borne de recharge EnR)	38 066	10 066	28 000	0
Subvention à l'AGORAH	100 000	50 000	50 000	0
Participation au capital SPL MARAINA	50 000	50 000	0	0
PILHI - Etudes préopérationnelles H1 en zone aléa fort	90 000	85 173	0	4 827
PILHI - OGRAL	134 000	87 000	10 000	37 000
PPGDLSID	58 879	43 509	15 000	371
PLH- aide aux popriétaires bailleurs	130 000	0	100 000	30 000
NPNRU STA	5 000 000	0	500 000	4 500 000
Etude desserte Mafate	63 000	22 518	0	40 482
NPNRU STB	2 884 000	0	200 000	2 684 000
TOTAL AMENAGEMENT	11 700 326	2 843 460	1 316 000	7 540 866
Etude PDU	104 161	100 134	2 000	2 027
AMO Esti +	1 810 128	1 487 539	141 000	181 589
MOE Esti +	3 795 703	3 303 730	184 000	207 973

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Travaux Esti +	25 800 000	11 004 174	3 616 667	11 179 159
Etudes diverses Esti +	429 139	70 471	42 000	316 668
Abris voyageurs	1 565 696	1 315 617	50 000	200 079
Opérations	Programme 2020 révisé	Réalisations CP 2014-2019	CP 2020	CP 2021 et au delà
Poteaux d'arrêts	950 804	769 030	100 000	81 775
Logiciel Mirage (Modules TS comptage)	31 199	31 199	0	0
Outil de comptage TS	51 542	51 542	0	0
Acquisition de bus DSP TU	8 029 642	4 504 642	3 190 000	335 000
Installation de bancs aux arrêts de bus	9 858	9 858	0	0
Carnet de bord électronique	63 500	0	3 500	60 000
Schéma directeur accessibilité	9 982	9 982	0	0
Mise en accessibilité des arrêts de bus	80 000	0	80 000	0
Participation au capital de la SEM Estival	167 500	167 500	0	0
Parc automobile Cirest	334 081	193 009	119 300	21 772
Dépôt des bus TU (Mandat SPL ERD)	150 000	8 936	30 000	111 064
Gares routières	7 627	1 627	6 000	0
Gare relai Salazie - AMO - MOE	250 000	0	0	250 000
Pôle d'échanges Salazie	37 532	0	25 000	12 532
TU - Expérimentation système d'inf° voyageurs (SIV)	83 037	6 037	71 000	6 000
Billettique légère TU	307 956	275 416	22 500	10 041
TOTAL TRANSPORTS	44 069 088	23 310 443	7 682 967	13 075 678
ZALM de Sainte-Rose - Etudes	5 105	5 105	0	0
Centre artisanal de Mare à Poule d'Eau - Travaux	19 988	8 635	5 000	6 354
Investissement bureaux blancs siège CIREST	8 534	8 534	0	0
Schéma directeur développement économique	43 017	43 017	0	0
Subvention Musée du Tamarin Bélouve	20 000	20 000	0	0
Espace Tamarins (Bureaux blancs)	4 048	4 048	0	0
Etude ZA Cressonnière	70 000	0	50 000	20 000
Financement du GIP Port Est (PPIEBR)	438 204	270 563	153 000	14 641
ZA Beauvallon	282 100	0	50 000	232 100
Centre artisanal du refuge à Bras Panon	20 000	0	10 000	10 000
Etude de faisabilité pour la mise en place d'espaces de co working	238 600	2 930	70 000	165 671
Travaux espaces co-working	180 000	0	180 000	0
Haut débit / Travaux sur fourreaux	135 000	97 645	0	37 355

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Diagnostic techniques bâtiments ZA transférées	401 000	15 787	201 000	184 213
ZA STE ROSE	40 000	0	40 000	0
Pôle bois	28 676	3 676	25 000	0
Acquisition parc d'activités des plaines avec SAS PALME	663 651	0	0	663 651
Opérations	Programme 2020 révisé	Réalisations CP 2014-2019	CP 2020	CP 2021 et au delà
Acquisition foncière Région pour rond point ZI3	70 000	0	70 000	0
Filière PAPAM	20 000	0	20 000	0
Valorisation des eaux - Etudes	90 000	0	45 000	45 000
Atelier de production pour les entreprises	50 000	0	50 000	0
TOTAL DEV ECONOMIQUE	2 827 923	479 939	969 000	1 378 985
Chantiers ACI	2 623 500	859 851	480 000	1 283 649
Chantiers ACI hors appels à projets	6 500	1 950	0	4 550
BCE	470 000	257 426	60 000	152 574
TOTAL PLIE	3 100 000	1 119 227	540 000	1 440 773
Signalétique Sentier littoral Est	7 181	7 181	0	0
Sentier Littoral Est Maison du Vacoa	62 094	62 094	0	0
Aménagement du site du Bassin Bleu (STB)	1 437 772	1 433 846	0	3 926
Aménagement du site de Bras des Calumets (PDP)	1 144 608	1 144 608	0	0
Relai équestre du Colosse (STA)	7 747	7 747	0	0
Signalétique Mare à Poule d'Eau	480 559	7 942	161 125	311 492
Acquisition de toilettes sèches	11 962	11 962	0	0
Equiperment des sites touristiques en toilettes publiques - travaux	100 000	0	0	100 000
Eclairage des sites touristiques (SLE)	814 202	814 202	0	0
Aménagement du PK12 à Takamaka (STB)	43 738	43 738	0	0
Etude de faisabilité de la Maison du basculement des eaux	37 216	37 216	0	0
Signalétique OTI	16 475	16 475	0	0
OTI - Subvention d'équipement	93 600	48 600	0	45 000
Antenne OTI St-Benoît - études	93 825	5 479	48 825	39 521
Antenne OTI St-Benoît	441 042	7 042	217 000	217 000
Parc des Fougères (Etudes)	13 302	13 302	0	0
PIVE - Salazie Etudes	130 211	122 909	0	7 302
PIVE - Salazie Travaux	670 530			470 530
Continuité du Sentier Littoral Etudes	271 311	108 420		162 891

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception en préfecture : 27/02/2020

Continuité du Sentier Littoral Travaux	173 600	0	173 600	0
Subvention Pont Rivière de l'Est	10 000	10 000	0	0
PIVE - Plaine des palmistes Etudes	150 000	79 463	54 250	16 287
PIVE - Plaine des palmistes Travaux	130 200	0	130 200	0
Equipements de loisirs des Hauts	235 477	235 477	0	0
Continuité du Sentier Littoral (écocompteurs)	15 510	14 280	0	1 230
Opérations	Programme 2020 révisé	Réalisations CP 2014-2019	CP 2020	CP 2021 et au delà
Signalétique information locale (SIL) - Etudes	50 941	50 941	0	0
Signalétique information locale (SIL) - Travaux	1 400 000	166 238	713 930	519 832
Etude scénographique anciens thermes Salazie	141 050	0	70 525	70 525
TOTAL TOURISME	8 184 153	4 449 167	1 895 856	1 839 130
FIIS 2012-2014 + 2017-2020 + FIIS 2018 (1)	2 199 124	1 759 124	440 000	0
FIIS 2018 (2)	8 685 000	1 107 540	3 880 000	3 697 460
Rachat du siège de la CIREST	9 694 848	9 694 848	0	0
Siège CIREST 2 - Extension études	124 242	105 532	5 000	13 710
Siège CIREST 2 - Extension travaux	1 466 396	1 086 396	380 000	0
Siège CIREST 2 - Salle de conseil	250 000	0	240 000	10 000
Siège CIREST 1 - Réaffectation salle de conseil	20 615	19 763	0	852
TOTAL MOYENS GENERAUX	22 440 225	13 773 203	4 945 000	3 722 022
Réhabilitation stations VTT - études	52 925	19 096	32 925	904
Station hydrométrique Trou Blanc	10 000	10 000	0	0
Etude de faisabilité mise en réseau eqpts lecture publique	60 000	0	60 000	0
Contrat territoire lecture	17 916	17 916	0	0
Equipement site d'escalade (Bethléem)	15 000	0	15 000	0
TOTAL SPORT & CULTURE	155 841	47 012	107 925	904
Etude "Prise de compétence Eau et Assainissement"	204 000	126 971	63 000	14 029
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT	204 000	126 971	63 000	14 029
Etude GEMAPI	76 333	69 333	7 000	0
Repères de crues STA et STB	60 000	0	60 000	0
Systèmes d'alertes de crues	200 000	0	50 000	150 000
Réactualisation du profil en long de la Rivière du Mât	37 921	37 921	0	0
Plan de gestion Riv. du Mât - Etude globale	760 000	0	150 000	610 000
Plan de gestion Riv. du Mât - Assistance MOA	16 300	0	10 850	5 450
Plan de gestion Riv. du Mât - Elaoboration du PAPI	21 300	0	5 000	5 000

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Repères de crues - Etude	15 754	15 754	0	0
Travaux de remise en état de la digue de la zone artisanale – Bras Panon	19 313	19 313	0	0
Travaux de confortement des berges de la Ravine Sèche à STA	1 250 000	1 222 778	0	27 222
Etudes de remise en état des digues - Ilet coco	30 000	0	16 831	13 169
Travaux de remise en état des digues - Ilet Coco	224 107	4 107	220 000	0
Etudes de remise en état des digues Riv des Roches BRA	400 000	0	100 000	300 000
Opérations	Programme 2020 révisé	Réalisations CP 2014-2019	CP 2020	CP 2021 et au delà
Travaux de remise en état des digues - Riv des Roches BRA	300 000	0	300 000	0
GEMAPI - transfert de compétence	8 559 540	0	0	8 559 540
Et.déf amén. et actions de réduction de vulnérabilité sur le TRI STA STZ	269 346	59 846	209 500	0
Remboursement FAKIR - Commune de STA	265 000	0	265 000	0
Remboursement FAKIR - Commune de STB	100 000	0	100 000	0
Définition et surveillance des systèmes d'endiguement	300 000	0	100 000	200 000
TOTAL GEMAPI	12 904 913	1 429 052	1 605 481	9 870 381
Machine désherbage thermique	40 062	40 062	0	0
Clôture du siège	53 307	53 307	0	0
TOTAL PATRIMOINE	93 369	93 369	0	0
Etude d'extension ZA Paniandy - CIREST	647 000	495 814	151 186	0
Travaux d'extension ZA Paniandy	341 000	60 922	280 078	0
TOTAL B. ANNEXE ZA PANIANDY	988 000	556 736	431 264	0

TOTAL GENERAL	125 736 243	54 622 276	20 877 310	50 236 657
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C003-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C004

Budget primitif 2020 du budget annexe ZI3 Bras-Fusil - Pôle Bois

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 17 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	3	21	29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Daniel GONTHIER

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALEABLEMENT DELIBERER

Pour le président et par délégation

Abusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C004-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Henri CHANE TEF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2020
AFFAIRE 2020-C004

Budget primitif 2020 du budget annexe ZI3 Bras-Fusil - Pôle Bois

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, la CIREST a repris la gestion et la commercialisation de la zone industrielle n°3 de Bras Fusil, dite « Pôle Bois », compte-tenu de la fin du traité de concession avec la SEMAC au 31/12/2016.

Considérant que le Budget primitif 2020 de de la ZI3 Bras Fusil s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à **4 987 490,00 €** et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 529 745,00	2 529 745,00
Investissement	2 457 745,00	2 457 745,00
TOTAL	4 987 490,00	4 987 490,00

Considérant que cette répartition fera l'objet d'un réajustement en cours d'année en fonction de l'avancement de la commercialisation de la zone, et des dépenses à réaliser.

Considérant qu'en application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissement », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

Considérant que le Budget primitif 2020 se présente comme suit en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Le Budget primitif 2020 prévoit des dépenses de fonctionnement de 2 529 745,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C004-DE
Date de réimpression : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	130 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 327 745,00
023	Virement à la section d'Investissement	72 000,00
TOTAL		2 529 745,00

Les dépenses réelles (Chapitre 011) correspondent aux études (20 000,00 €) et aux travaux (110 000,00 €) concernant la remise aux normes de l'immeuble CASABOIS acquis par la CIREST en 2017 dans la perspective de sa location à une entreprise privée.

Les autres dépenses de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (2 327 745,00 €) et au virement à la section d'investissement (72 000,00 €).

2/ Les recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 529 745,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
75	Autres produits de gestion courante	72 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 457 745,00
TOTAL		2 529 745,00

Les recettes réelles (Chapitre 75) correspondent aux loyers versés par les locataires (72 000,00 €).

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (2 457 745,00 €).

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 457 745,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 457 745,00
TOTAL		2 457 745,00

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C004-DE
Date de transmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Les dépenses de la section d'investissement concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains (2 457 745,00 €).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2 457 745,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	58 000,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 327 745,00
021	Virement de la section de fonctionnement	72 000,00
TOTAL		2 457 745,00

Les recettes réelles (Chapitre 16) correspondent au supplément de loyer acquitté par les locataires (58 000,00 €). Le principe de ce supplément de loyer vise à permettre au locataire de devenir propriétaire de sa parcelle bâtie à la fin du bail à construction (durée des baux = 25 ans).

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains (2 327 745,00 €) et au virement de la section de fonctionnement (72 000,00 €).

Ainsi, le budget primitif 2020 de la ZI n°3 de Bras Fusil s'élève, toutes sections confondues, à 4 987 490,00 € dont 51% pour la section de fonctionnement et 49% pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du "budget annexe ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois".

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 17 FEV. 2020**

**Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C004-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C005

Budget primitif 2020 du budget annexe ZA Paniandy

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 17 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	3	21	29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Daniel GONTHIER,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER



 Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20200203-2020-C005-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2020
 Date de réception préfecture : 27/02/2020

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR » ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6 ;

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020 ;

Le Budget primitif 2020 de la ZA Paniandy s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à **1 786 072,00 €** et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	916 036,00	916 036,00
Investissement	870 036,00	870 036,00
TOTAL	1 786 072,00	1 786 072,00

En application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissement », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

Le Budget primitif 2020 se présente comme suit en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Le Budget primitif 2020 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de **916 036,00 €**. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	66 000,00
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>730 036,00</i>
023	<i>Virement à la section d'Investissement</i>	<i>120 000,00</i>
TOTAL		916 036,00

Les dépenses réelles (Chapitre 011) correspondent aux études (66 000,00 €) d'extension de la zone d'activité.

Les autres dépenses de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (730 036,00 €) et au **virement** à la section d'investissement (120 000,00 €).

2/ Les recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **916 036,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
70	Ventes de terrains aménagés	320 000,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>476 036,00</i>
TOTAL		916 036,00

Les recettes réelles correspondent aux loyers versés par les locataires (120 000,00 €) et à la cession de terrains (320 000 €).

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (476 036,00 €).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C005-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **870 036,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
23	Travaux	394 000,00
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	476 036,00
TOTAL		870 036,00

Les dépenses de la section d'investissement concernent les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains (476 036,00 €) et à l'inscription de 394 000,00 € au chapitre 23 afin d'atteindre l'équilibre du budget.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **870 036,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	730 036,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	120 000,00
TOTAL		870 036,00

Les dépenses réelles (Chapitre 16) correspondent au supplément de loyer acquitté par les locataires (20 000,00 €). Le principe de ce supplément de loyer vise à permettre au locataire de devenir propriétaire de sa parcelle bâtie à la fin du bail à construction (durée des baux = 25 ans).

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains (730 036,00 €) et au virement de la section de fonctionnement (120 000,00 €).

Ainsi, le budget primitif 2020 de la ZI n°3 de Bras Fusil s'élève, toutes sections confondues, à 1 786 072,00 € dont 51% pour la section de fonctionnement et 49% pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du "budget annexe ZA Paniandy".

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 17 FEV. 2020**

**Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE-TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C005-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C006

Budget primitif 2020 du budget annexe "Activité photovoltaïque"

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 17 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	3	21	29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Daniel GONTHIER

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Pour le président et par délégué
Le Vice-Président

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C006-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020



BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "ACTIVITE PHOTOVOLTAÏQUE"

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu les articles L 2224-1 et 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020,

Par délibération en date du 30 novembre 2017 (affaire 2017-C129), la Cirest a créé le budget annexe « activité photovoltaïque » afin d'individualiser l'ensemble des opérations relatives à la gestion du parc de panneaux photovoltaïques appartenant à la Cirest.

L'individualisation des dépenses et recettes dans un budget annexe est une obligation dans le cadre d'une activité de production d'énergie qui est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) à part entière, car il s'agit d'une activité qui, par sa nature et les moyens mis en œuvre, entre en concurrence directe avec une entreprise commerciale. Conformément aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT, les budgets des SPIC doivent s'équilibrer avec la seule redevance perçue auprès des usagers, la collectivité de rattachement ne pouvant ainsi, sauf dérogation, subventionner librement le service. En effet, elle ne peut pas prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre de ces services.

Ainsi l'activité de production d'énergie photovoltaïque, lorsque l'énergie est destinée à être revendue partiellement ou totalement à EDF, fait l'objet d'un suivi budgétaire et comptable au sein d'un budget distinct soumis à l'assujettissement à la TVA et appliquant la nomenclature M4.

Le Budget primitif 2020 de Activité Photovoltaïque s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 60 000,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	36 000,00	36 000,00
Investissement	24 000,00	24 000,00
TOTAL	60 000,00	60 000,00

Accusé de réception en préfecture
9778249740093-20200203-2020-C006-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2020 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 36 000,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	5 000,00
66	Intérêts d'emprunt	7 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	24 000,00
TOTAL		36 000,00

Les dépenses réelles correspondent à l'entretien et à la réparation des panneaux photovoltaïques au chapitre 011 (5 000,00 €) et aux intérêts d'emprunt au chapitre 66 (7 000,00 €).

La dotation aux amortissements des immobilisations (chapitre 042) s'élève à 24 000,00 €.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 36 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	BP 2020
70	Vente de prestations de services	36 000,00
TOTAL		36 000,00

Les recettes réelles (Chapitre 70) correspondent à la production d'énergie revendue à EdF (36 000,00 €).

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 24 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	24 000,00
TOTAL		24 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-249740096-20200203-2020-C006-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

La dépense concerne le remboursement du capital de l'emprunt (24 000,00€).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **24 000,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2020
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	24 000,00
TOTAL		24 000,00

Les recettes d'ordre (040) correspondent aux amortissements des immobilisations (24 000,00€).

Ainsi, le budget primitif 2020 du budget annexe Photovoltaïque s'élève, toutes sections confondues, à 60 000,00 € dont 60% pour la section d'exploitation et 40% pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du budget annexe « activité photovoltaïque ».

**Pour extrait conforme, 17 FEV. 2020
Fait à Saint-Benoît, le**

**Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C006-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C007

Budget primitif 2020 du budget "eau potable" - gestion déléguée

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 17 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	3	20	30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Daniel GONTHIER

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

ARRIVEES EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE est arrivé en cours de séance et prend part aux votes à partir de l'affaire 2020-C007 ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERER

Accusé de réception en préfecture 974-249740095-20200217-2020-C007-DE Date de télétransmission : 17/02/2020 Date de réception en préfecture : 17/02/2020

Le Vice-Président



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2020
AFFAIRE 2020-C007**

Budget primitif 2020 du budget "eau potable" - gestion déléguée

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR » ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6 ;

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020 ;

Considérant que les dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et de la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes entraînent le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, des compétences Eau et Assainissement à la CIREST.

Considérant que la CIREST exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Salazie
- En régie sur le périmètre de La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose

Considérant que la CIREST a donc créé deux budgets Eau potable :

- Un budget « Régie » pour le périmètre de la Plaine des Palmistes et de Sainte-Rose
- Un budget « DSP » pour le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît et Salazie

Considérant que le Budget primitif 2020 de l'eau potable DSP s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 22 438 234,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES	
Exploitation	2 824 429,00	2 824 429,00	
Investissement	19 613 805,00	19 613 805,00	
TOTAL	22 438 234,00	22 438 234,00	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2020 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 2 824 429,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante

Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	77 471,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	174 000,00
66	Charges financières	186 173,00
023	Virement à la section d'Investissement	1 263 078,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 123 707,00
TOTAL		2 824 429,00

Les charges financières (Chapitre 66) constituent le principal poste de dépenses réelles d'exploitation et sont principalement dues au transfert des emprunts des budgets communaux dans le cadre du transfert de compétences.

La prévision relative aux frais de personnel (Chapitre 012) s'élève à 174 000 € et représente 6% du budget d'exploitation.

Les opérations d'ordre transfert entre sections (Chapitre 042) correspondant à la dotation aux amortissements ont été évaluées sur la base de l'agrégation des budgets 2019 communaux.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 2 824 429,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
70	Ventes produits et prestations	2 461 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	363 429,00
TOTAL		2 824 429,00

Les ventes de produits (Chapitre 70) correspondent aux recettes liées à la facturation de l'eau potable.

Les tarifs appliqués en 2020 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués par les communes en 2019.

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2020 à 19 613 805,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	820 258,00
21	Immobilisations corporelles	493 900,00
23	Immobilisations en cours	17 553 219,00
16	Emprunts et dettes assimilées	382 999,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	363 429,00
TOTAL		19 613 805,00

Le remboursement du capital (Chapitre 16) représente 2% des dépenses réelles d'investissement. Ce poste correspond au transfert des emprunts des budgets communaux dans le cadre du transfert de compétences.

Les dépenses d'équipement concernent les projets listés ci-dessous :

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
Cirest	Réalisation d'un schéma directeur eau potable global à la Cirest	600 000 € Part budget DSP = 528 000 €	300 000 € Part budget DSP = 264 000 €
Cirest	Outil de planification - acquisition d'un logiciel métier permettant la gestion patrimoniale	30 000 € Part budget DSP = 26 400 €	30 000 € Part budget DSP = 26 400 €
Cirest	Développer des actions de communication auprès des usagers pour les sensibiliser à leur consommation d'eau	20 000 € Part budget DSP = 17 600 €	20 000 € Part budget DSP = 17 600 €
Cirest	Audit annuel des contrats de concessions des services publics	80 000 € Part budget DSP = 70 400 €	40 000 € Part budget DSP = 35 200 €
Cirest	Etude tarifaire	60 000 € Part budget DSP = 52 800 €	60 000 € Part budget DSP = 52 800 €
Cirest	Actualisation de la prospective financière	6 000 € Part budget DSP = 5 280 €	3 000 € Part budget DSP = 2 640 €
Cirest	Mise en place d'une procédure de gestion de crise	10 000 € Part budget DSP = 8 800 €	10 000 € Part budget DSP = 8 800 €
Cirest	Etude de vulnérabilité pour UDI de plus de 10 000 habitants (article R1321-23)	15 000 € Part budget DSP = 13 200 €	15 000 € Part budget DSP = 13 200 €
Cirest	Elaboration du PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)	10 000 € Part budget DSP = 8 800 €	10 000 € Part budget DSP = 8 800 €

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
Cirest	Intégration des ressources non identifiées au niveau gestion communal (ressources du domaine public fluvial)	100 000 € Part budget DSP = 88 000 €	
Cirest	Autorisation pour les ressources non identifiées	200 000 € Part budget DSP = 176 000 €	
Saint Benoît	Saint Benoît - Autorisation de prélèvement et de périmètre de protection à instaurer dans le cadre d'une mise en demeure préfectorale de régularisation de cette ressource. Ressource maintenue par la ville mais à repenser par la CIREST comme ressource éventuelle de secours dans le cadre d'action du plan sécheresse voire à abandonner à l'issue de la mise en service de l'usine de potabilisation et du forage Bourbier les Hauts II	150 000 €	150 000 €
Saint Benoît	Saint Benoît - étude d'opportunité d'alimentation en eau brute pour les Hauts - consultation va être lancée	120 000 €	120 000 €
Saint André	Saint André - autorisation Bras de chevrette pour abandon Bras Mousseline	150 000 €	
Salazie	Salazie - Procédure administrative à régulariser (5 captages) 5 captages : Ravine Béryl (Béryl 1 ou Bérive), Ravine Père Mancel (Béryl 2), Serveaux (ou Mare à goyaves), Bras Sec (ou Ilet à Vidot) et Source des Demoiselles (ou mare à poule d'eau)	33 300 €	33 300 €
Cirest	Mise en place d'un système d'alerte (cyclone et sécheresse)	20 000 € Part budget DSP = 17 600 €	20 000 € Part budget DSP = 17 600 €
Cirest	Sécurisation des accès	500 000 € Part budget DSP = 440 000 €	0 €
Bras Panon	Bras Panon - travaux prévu en 2019 - renouvellement chemin Barbier	90 000 €	90 000 €

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
Bras-Panon	Bras-Panon - travaux prévu en 2019 - renouvellement chemin Bras Pétard	200 000 €	200 000 €
Saint Benoît	Saint Benoît - études engagées - Extension chemin Bras Mussard	155 000 €	155 000 €
Saint Benoît	Saint Benoît - Extension chemin Sainte Marguerite	255 134 €	255 134 €
Saint Benoît	Saint Benoît - restructuration AEP chemin des Peches	527 086 €	527 086 €
Saint André	Saint André - travaux identifiés - Renouvellement chemin du Centre - 2,3 km	237 000 €	237 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Marché Maitrise d'œuvre	89 048 €	89 048 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Marché CSPS	11 800 €	11 800 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Chemin Virapin	81 000 €	81 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Mare à Citron - 140 ml	21 000 €	21 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Ecole Mare à Citrons - 100 ml	15 000 €	15 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Le Radier - Piton Gabou - 1200 ml	180 000 €	180 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Mare à Vieille Place Village - 300 ml	45 000 €	45 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Plateau Wickers - 2000 ml	450 000 €	450 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Radier (CD52) - 1400 ml	210 000 €	210 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Pente Carozin - 900 ml	225 000 €	225 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement La Cayenne - 170 ml	26 000 €	26 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Savane - 1000 ml	150 000 €	150 000 €

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Chemin Bras Sec 800 ml	144 000 €	144 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Mare à Martin (aval gîte) - 500 ml	90 000 €	90 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Ch Vétzyvers église - 500 ml	75 000 €	75 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Mare à Martin église - 100 ml	15 000 €	15 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Sentier Mathurin	72 000 €	72 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Roche Plate	270 000 €	270 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Che Boyer - Mare à Citrons	270 000 €	270 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Rue du Butor	68 000 €	68 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Renouvellement Chemin Grand Mare Café	54 000 €	54 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours pour la moitié - pose de 9 stabilisateurs	75 000 €	75 000 €
Salazie	Salazie - MOE en cours attribution en nov - Extension Chemin Bois de Pommes - 300 ml	38 000 €	38 000 €
Bras Panon	Abandon ouvrage -> déplacement turbine au réservoir Bellevue	10 000 €	10 000 €
Saint André	Saint André - création réservoir Petit Trou (travaux prévus en octobre)	200 000 €	200 000 €
Saint André	Saint André - Création réservoir 1000 m ³ + station surpression Bras de Chevrette (travaux prévus en octobre)	970 000 €	485 000 €
Bras Panon	Bras Panon - usine de potabilisation Gros Faham - travaux fini	3 000 000 €	3 000 000 €

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
Saint Benoit	Saint Benoit - usine de potabilisation Abondance - MOE en cours	8 541 604 €	2 135 401 €
Saint André	Saint André - usine de potabilisation Dioré - en cours de réception	400 000 €	400 000 €
Salazie	Salazie - Remplacement chloration HTH par chloration au chlore gazeux Réservoir Mare à Poule d'Eau, Bache de Terre Plate, Réservoir Casabois, Réservoir Grand Ilet, Réservoir Bélier, Réservoir Bois de Pomme	100 000 €	100 000 €
Bras Panon	Réhabilitation de l'accès Bras des Lianes	50 000 €	50 000 €
Saint Benoit	Saint Benoit - mise en exploitation du forage Bourbier les Hauts pour abandon Toinette (mise en demeure)	400 000 €	200 000 €
Saint Benoit	Saint Benoit - Mise en place d'une conduite DN 300 sur 5 900 m du réservoir chemin Severe aux réservoirs Sainte Anne pour abandon Toinette (mise en demeure)	1 804 013 €	1 804 013 €
Saint Benoit	Saint Benoit - Abandon des captages Toinette	80 000 €	0 €
Saint Benoit	Saint Benoit - Abandon des captages Vallée/Genets	30 000 €	30 000 €
Saint Benoit	Chemin Severe - Forage d'un potentiel de 440 m3/H achevé en 2018 à proximité du forage actuel. Objectif de sécurisation de la ressource actuelle pour abandon Toinette	400 000 €	400 000 €
Saint André	Saint André - Petit Trou autorisation + équipement	350 000 €	350 000 €
Salazie	Salazie - Mise en place de débitmètres sur ressource + sectorisation (14 compteurs 7+7)	200 000 €	0 €
Salazie	Salazie - Mise en place d'une main courante sur Ravine des Merles (consultation lancée)	8 000 €	8 000 €
Salazie	Interconnexion entre le secteur Nord A (Grand Ilet) et le secteur nord B (Salazie) Pose conduite fonte DN200 sur 1000 ml - stade étude	44 970 €	44 970 €

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 19 613 805,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
13	Subventions d'investissement	12 701 426,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 525 594,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 123 707,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 263 078,00
TOTAL		19 613 805,00

Les subventions représentent 65% des recettes d'investissement.

Un recours à l'emprunt à hauteur de 4 525 594 € est prévu en 2020.

Ainsi, le budget primitif de l'eau potable en DSP pour l'année 2020 s'élève, toutes sections confondues, à 22 438 234,00 € dont 13% pour la section d'exploitation et 87% pour la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du "budget Eau Potable – Gestion déléguée".

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 17 FEV. 2020

Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200217-2020-C007-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2020-C008

Budget primitif 2020 du budget "eau potable" - régie

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 17 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	3	20	30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIAPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C008-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET "EAU POTABLE" - REGIE

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR » ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6 ;

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets ;

Vu la délibération n°2019-130 portant création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion du service public industriel et commercial de l'eau potable

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 13 Janvier 2020 ;

Les dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes entraînent le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, des compétences Eau et Assainissement à la CIREST.

La CIREST exerce depuis le 1^{er} janvier 2020 la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les modes de gestion retenus sont les suivants :

- En gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Salazie
- En régie sur le périmètre de La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose

La CIREST a donc créé deux budgets Eau potable :

- Un budget « Régie » pour le périmètre de la Plaine des Palmistes et de Sainte-Rose
- Un budget « DSP » pour le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît et Salazie

Le Budget primitif 2020 de l'eau potable Régie s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 8 681 201,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 216 632,00	2 824 429,00
Investissement	6 464 569,00	6 464 569,00
TOTAL	8 681 201,00	8 681 201,00

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C008-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2020 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 2 216 632,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante

Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	431 510,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	615 000,00
65	Autres charges de gestion courante	71 539,00
66	Charges financières	144 689,00
023	Virement à la section d'Investissement	440 801,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	513 093,00
TOTAL		2 216 632,00

La prévision relative aux frais de personnel (012) s'élève à 615 000 € et représente 28% du budget d'exploitation. C'est le principal poste de dépenses d'exploitation.

Les charges de gestion courante (65) correspondent aux prévisions de non-valeurs (créances irrécouvrables).

Les charges financières représentent 7% des dépenses d'exploitation et sont principalement dues au transfert des emprunts des budgets communaux dans le cadre du transfert de compétences.

Les opérations d'ordre transfert entre sections (042) correspondant à la dotation aux amortissements ont été évaluées sur la base de l'agrégation des budgets 2019 communaux.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 2 216 632,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
70	Ventes produits et prestations	1 691 797,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	524 835,00
TOTAL		2 216 632,00

Les ventes de produits (70) intègrent les recettes liées à la facturation de l'eau potable (1 572 287 €) et les redevances de l'Office de l'Eau (119 510 €).

Les tarifs appliqués en 2020 seront strictement identiques à ceux qui étaient pratiqués par les communes en 2019.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C008-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2020 à 6 464 569,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	289 617,00
21	Immobilisations corporelles	77 400,00
23	Immobilisations en cours	5 310 174,00
16	Emprunts et dettes assimilées	262 543,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	524 835,00
TOTAL		6 464 569,00

Le remboursement du capital (16) représente 4% des dépenses réelles d'investissement. Ce poste correspond au transfert des emprunts des budgets communaux dans le cadre du transfert de compétences.

Les dépenses d'équipement concernent les projets listés ci-dessous :

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
Cirest	Réalisation d'un schéma directeur eau potable global à la Cirest	600 000 € Part budget Régie = 72 000 €	300 000 € Part budget Régie = 36 000 €
Cirest	Outil de planification - acquisition d'un logiciel métier permettant la gestion patrimoniale	30 000 € Part budget Régie = 3 600 €	30 000 € Part budget Régie = 3 600 €
Cirest	Développer des actions de communication auprès des usagers pour les sensibiliser à leur consommation d'eau	20 000 € Part budget Régie = 2 400 €	20 000 € Part budget Régie = 2 400 €
Cirest	Audit annuel des contrats de concessions des services publics	80 000 € Part budget Régie = 9 600 €	40 000 € Part budget Régie = 4 800 €
Cirest	Etude tarifaire	60 000 € Part budget Régie = 7 200 €	60 000 € Part budget Régie = 7 200 €
Cirest	Actualisation de la prospective financière	6 000 € Part budget Régie = 720 €	3 000 € Part budget Régie = 360 €
Cirest	Mise en place d'une procédure de gestion de crise	10 000 € Part budget Régie = 1 200 €	10 000 € Part budget Régie = 1 200 €
Cirest	Etude de vulnérabilité pour UDI de plus de 10 000 habitants (article R1321-23)	15 000 €	15 000 €

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C008-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
		Part budget Régie = 1 800 €	Part budget Régie = 1 800 €
Cirest	Elaboration du PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)	10 000 €	10 000 €
		Part budget Régie = 1 200 €	Part budget Régie = 1 200 €
Cirest	Intégration des ressources non identifiées au niveau gestion communal (ressources du domaine public fluvial)	100 000 €	
		Part budget Régie = 12 000 €	
Cirest	Autorisation pour les ressources non identifiées	200 000 €	
		Part budget Régie = 24 000 €	
Plaine des Palmistes	PdP - Etude de nouveaux réservoirs Bras Piton	76 737 €	76 737 €
Sainte Rose	Sainte Rose - étude de faisabilité pré opérationnelle pour l'usine de potabilisation (besoin des usagers, ressources potentielles, emplacement)	20 000 €	20 000 €
Plaine des Palmistes	PdP - Etude faisabilité nouveau forage S3	85 507 €	
Plaine des Palmistes	PdP - Etude mise en place du périmètre de protection (étude en cours)	24 180 €	24 180 €
Sainte Rose	Sainte Rose - reprise procédure d'autorisation du Captage des orgues	10 000 €	10 000 €
Cirest	Mise en place d'un système d'alerte (cyclone et sécheresse)	20 000 €	20 000 €
		Part budget Régie = 2 400 €	Part budget Régie = 2 400 €
Cirest	Sécurisation des accès	500 000 €	

Périmètre	Libellé	Montant total de l'investissement	Prévisions 2020
		Part budget Régie = 60 000 €	
Plaine des Palmistes	PdP - renouvellement parc des compteurs	250 000 €	250 000 €
Plaine des Palmistes	PdP - Travaux recherche de fuites	147 848 €	147 848 €
Plaine des Palmistes	PdP - etude renouvellement CD55	24 700 €	24 700 €
Plaine des Palmistes	PdP - renouvellement CD55	281 297 €	281 297 €
Plaine des Palmistes	PdP - renforcement bouclage Bras Patience et rue des Arums	363 079 €	363 079 €
Plaine des Palmistes	PdP - étude de renforcement 2ème village	50 000 €	
Plaine des Palmistes	PdP - étude + travaux extension Hervé d'Hort	19 530 €	19 530 €
Plaine des Palmistes	PdP - travaux extension Hervé d'Hort	184 571 €	184 571 €
Sainte Rose	Sainte Rose - installation de compteurs télégrés	50 000 €	50 000 €
Sainte Rose	Sainte Rose - mise en place de télégestion	20 000 €	20 000 €
Sainte Rose	Sainte Rose - campagne de recherche de fuites	4 000 €	4 000 €
Sainte Rose	Sainte Rose - renouvellement compteurs 5% par an	24 000 €	8 000 €
Plaine des Palmistes	PdP - Travaux nouveaux réservoirs Bras Piton	580 679 €	580 679 €
Plaine des Palmistes	Plaine des Palmistes - usine de potabilisation Bras des Calumets - DCE lancé	3 400 000 €	1 700 000 €
Sainte Rose	Sainte Rose- usine de potabilisation captage des Orgues	6 000 000 €	
Plaine des Palmistes	PdP - Travaux de protection des captages		

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C008-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 6 464 569,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020
13	Subventions d'investissement	3 406 314,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 104 361,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	513 093,00
021	Virement de la section d'exploitation	440 801,00
TOTAL		6 464 569,00

Les subventions représentent 53% des recettes d'investissement.

Un recours à l'emprunt à hauteur de 2 104 361 € est prévu en 2020.

Ainsi, le budget primitif de l'eau potable en Régie pour l'année 2020 s'élève, toutes sections confondues, à 8 681 201,00 € dont 26% pour la section d'exploitation et 74% pour la section d'investissement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2020 du "budget Eau Potable – Régie".

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 17 FEV. 2020**

**Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C008-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2020-C015

Convention de co-maitrise d'ouvrage RRTG entre la Région Réunion et la Cirest - Etude de faisabilité - Section E1 Sainte-Suzanne (Quartier Français/ Cambuston), Saint-Benoît (Giratoire des Plaines)

L'an deux mille vingt, le trois février le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (bâtiment B) au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 27 février 2020

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27 janvier 2020**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	3	20	30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIPOULLE, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadia TIPAKA, Madame Josette VEE, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Madame Sophie ARZAL, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Monsieur Daniel GONTHIER,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Ghislain PAYET, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, donné à Madame Liliane NALATIPOULLE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, donné à Madame Marie-Lise CHANE TO,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Fabrice BOUCHER qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**



CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE RRTG ENTRE LA REGION
REUNION ET LA CIREST - ETUDE DE FAISABILITE - SECTION E1 SAINTE-
SUZANNE (QUARTIER FRANÇAIS/ CAMBUSTON), SAINT-BENOIT (GIRATOIRE
DES PLAINES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et ses articles L121-8, L121-16, L121-16-1, R121-2 et R123-1 ;

Vu le Schéma d'Aménagement Régional approuvé le 22 novembre 2011 par décret n°20111609 en Conseil d'État mentionnant un tracé de principe pour la réalisation du RRTG ;

Vu le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports approuvé en Assemblée Plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CIREST n°2019-C216 du 18 décembre 2019 portant sur le Plan de Déplacement Urbain 2018 – Approbation du Projet Arrêté ;

Considérant, la nécessité de proposer des modes de déplacement alternatif,

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), la Région a réalisé des études de tracé du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) entre 2012 et 2016. Après concertation avec l'ensemble des partenaires, son tracé de référence a été validé lors de Commission Permanente du 30 août 2016.

La Région a engagé dans la continuité des études pré-opérationnelles de la section Nord du RRTG, dite Run Rail, ainsi que les études de faisabilité de la section Ouest. Celles-ci étant terminées, la Région Réunion lors de sa Commission Permanente du 12 novembre 2019 a validé le lancement du programme d'études générales sur la stratégie de développement du RRTG sur l'ensemble du tracé avec un mode ferré léger standard (Tramway express).

Dans ce cadre, les objectifs de conventionnement entre la Région Réunion et la CIREST de mener des études de faisabilité du RRTG entre Sainte-Suzanne (Quartier Français/Cambuston) et Saint-Benoît (Giratoire de Plaines) sont :

- D'étudier l'articulation du RRTG avec le réseau existant de la CIREST en identifiant les restructurations à mener en intégrant tout projet éventuel et structurant ;

- D'étudier les stations du RRTG en tant que pôles d'échange intégrant les besoins issus du réseau CIREST existant et projeté ;

- D'apporter une vision globale des besoins de mobilité à moyen/long terme sur le territoire et d'évaluer la capacité des réseaux de transport à y répondre par l'usage du modèle multimodal de la Région Réunion.

La réalisation de cette étude est prévue sur une durée de 4 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Le montant de l'étude de faisabilité du RRTG entre Sainte-Suzanne et Saint-Benoît, dit secteur E1, est estimé à 135 000 € HT à la charge de la Région Réunion susceptible de faire l'objet d'un financement européen au titre de la mesure 4.16 du POE 2014-2020. Le montant de l'étude sera financé par la Région Réunion.

Accusé de réception en préfecture
49 2020740095 20200203 0028-C015-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage RRTG section Sainte Suzanne Saint-Benoît, dite E1 entre la Région Réunion et la CIREST pour les études de faisabilité ci-annexée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 27 FEV. 2020**

**Pour le Président et par délégation,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20200203-2020-C015-DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020